

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix : Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Valenciennes : Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33
A Lille : Chez M. J. Lefebvre, rue de la Nation, 1
A Tourcoing : Chez M. Lefebvre, 22, rue Bourdon-Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les bibliothèques des grands principaux boulevards

LE NUMÉRO

5
Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO

5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnés par l'envoi de la monnaie : 1 an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs.
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

LE VOYAGE DE M. MILLERAND. -- L'ANARCHIE AU MAROC

Pourquoi la Réforme électorale s'impose

Aux termes de l'article 2 de la loi du 13 février 1889, « les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal, à Paris et à Lyon, nomme un député. Les arrondissements sont de population de 100.000 ou fraction de 100.000 habitants nomment un député par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions... »

Pourquoi le législateur, au lieu de considérer les électeurs, les contribuables, les citoyens pour déterminer le droit de représentation au Parlement, est-il dominé par l'idée d'assurer un représentant à chaque arrondissement ?

Il serait difficile d'apporter à cet égard une justification plausible. L'arrondissement est une simple division administrative qui n'a, dans notre droit public, aucune responsabilité civile, et qui ne présente, en réalité, aucune base rationnelle pour l'organisation électorale. Les arrondissements, en effet, ne correspondent ni à une égale superficie du territoire français, ni à un chiffre égal de population, encore moins à un chiffre égal d'électeurs.

Mettez en parallèle les deux tableaux suivants, indiquant le nombre de électeurs pour deux groupes d'arrondissements, et voyez à quelle étrange anomalie conduit notre législation électorale.

TABLEAU A

Arrondissement	Électeurs
Pagez-Théniers	6.827
Gex	6.587
Briançon	6.376
Sisteron	5.973
Castellane	5.242
Barcelonnette	3.443
Total des électeurs	34.417

TABLEAU B

Arrondissement	Électeurs
Nantes, 3 ^e circonscription	37.018
Bordeaux, 2 ^e circonscription	32.920
Versailles, 1 ^{re} circonscription	3.948
La Pallice, 1 ^{re} circonscription	3.506
Sarlat	32.149
Total des électeurs	167.441

Les 34.417 électeurs des six arrondissements portés au tableau A auront droit à six représentants. Les 167.441 électeurs des cinq arrondissements portés au tableau B n'auront droit qu'à cinq représentants.

L'arrondissement de Barcelonnette, avec ses 3.443 électeurs, a droit à un député, comme la troisième circonscription de Nantes avec ses 37.018 électeurs.

Il semble que le suffrage universel suppose l'égalité des électeurs. Cependant, si 3.443 électeurs ont la même représentation que 37.018, n'est-ce pas comme si on donnait à chacun de ces électeurs dix bulletins de vote au lieu d'un ?

Voilà une première objection des plus sérieuses contre notre conception du suffrage universel.

Mais il est une autre critique non moins grave à formuler.

En prenant exclusivement comme base de notre législation électorale le système majoritaire appliqué à des circonscriptions d'inégale importance, nous risquons d'aboutir à cet étrange paradoxe de faire de la Chambre des députés la représentation non de la majorité, mais de la minorité des électeurs.

Les statistiques révèlent à cet égard des chiffres qui sont singulièrement troublants. Si nous nous reportons aux constatations du suffrage universel qui ont eu lieu depuis la promulgation de la constitution du 25 février 1875, voici ce que nous constatons :

Année	Voix obtenues par les élus	Voix non représentées
1876	4.468.684	6.429.283
1877	5.092.106	5.946.551
1878	4.567.082	6.000.000
1879	4.042.964	6.000.000
1880	4.526.086	5.800.000
1881	4.513.511	5.930.000
1882	4.906.000	5.633.000
1883	5.159.000	5.918.800
1884	5.200.606	6.283.852

Sauf pour les élections qui ont eu lieu au lendemain du 16 mai 1877, à chaque consultation du suffrage universel, le nombre des voix non représentées dépasse sensiblement le chiffre des voix obtenues par les élus. Pour l'ensemble des élections qui ont eu lieu de 1876 à 1906, la moyenne des voix non représentées est de 45,1 %.

Mais alors, que devient le principe fondamental de notre organisation politique, suivant lequel le gouvernement doit appartenir à la majorité ?

Que devient tout au moins le principe inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit, personnellement ou par leurs représentants, de concourir à sa formation. »

Compter la moitié plus un pour tout et la moitié moins un pour zéro, ce n'est pas seulement le sacrifice brutal de la minorité, c'est au fond, la négation du régime représentatif.

ÉTIENNE FLANDIN,
Sénateur.
Ancien rapporteur de la Commission des pétitions au Sénat et à la Chambre.

BULLETIN

10 janvier.
M. Millerand s'est rencontré à Tende avec M. Rubini, ministre italien des travaux publics.

L'anarchie continue de sévir au Maroc, où les tribus de la Chaouia se livrent des combats incessants.

Trois drames ont ensanglanté Paris. Les auteurs en sont inconnus.

Le brigadier Faraco, accusé d'avoir tenté d'empoisonner un escadron du 8^e hussards, a passé des aveux complets.

LE CARDINAL SATOLLI

Le cardinal Francisco Satolli qui vient de mourir, naquit le 21 juillet 1839, à Marciano, bourgade de l'Ombrie dans le diocèse de Pérouse. Ses parents étaient de modestes cultivateurs. A douze ans, il fut admis au séminaire de son diocèse natal.

Au séminaire le jeune clerc se signala bientôt par son intelligence et son zèle extraordinaire de travail.

Ses études théologiques une fois terminées, Francisco Satolli fut ordonné prêtre par Mgr Pecci, évêque de Pérouse, le futur Pape Léon XIII, qui l'envoya exercer son ministère sacerdotal dans trois humbles paroisses de l'Ombrie.

Lorsque le Pape Léon XIII jugea nécessaire d'instaurer une Délégation apostolique aux États-Unis de l'Amérique, son choix tomba sur Mgr Satolli, le 1^{er} juin 1888, archevêque de Léopold et délégué apostolique.

Le prélat partit pour Washington et rayonna de là dans les plus importants des États de la Grande République américaine. Pour le récompenser des services rendus à l'Église, Léon XIII l'appela, au Consistoire du 29 novembre 1895, dans le sénat de l'Église.

Sur la demande de Léon XIII, le nouveau cardinal resta encore quelque temps à son poste si difficile.

Lorsqu'il rentra à Rome, Léon XIII le nomma préfet de la Congrégation des Études.

Le siège suburbicain de Frascati étant devenu vacant, il opta pour ce siège, le 22 juin 1903 et occupa, dans le Collège des Cardinaux-évêques, le cinquième rang.

Le défunt cardinal fit partie de plusieurs Congrégations et commissions pontificales, entre autres, des commissions des études bibliques et de la codification du droit canonique.

Au Conclave d'octobre Pie X est sorti Pape, le cardinal Satolli joua un rôle important. Pour le récompenser des services rendus à l'Église, Léon XIII l'appela, au Consistoire du 29 novembre 1895, dans le sénat de l'Église.

Sur la demande de Léon XIII, le nouveau cardinal resta encore quelque temps à son poste si difficile.

Lorsqu'il rentra à Rome, Léon XIII le nomma préfet de la Congrégation des Études.

Le siège suburbicain de Frascati étant devenu vacant, il opta pour ce siège, le 22 juin 1903 et occupa, dans le Collège des Cardinaux-évêques, le cinquième rang.

Le défunt cardinal fit partie de plusieurs Congrégations et commissions pontificales, entre autres, des commissions des études bibliques et de la codification du droit canonique.

Au Conclave d'octobre Pie X est sorti Pape, le cardinal Satolli joua un rôle important. Pour le récompenser des services rendus à l'Église, Léon XIII l'appela, au Consistoire du 29 novembre 1895, dans le sénat de l'Église.

Sur la demande de Léon XIII, le nouveau cardinal resta encore quelque temps à son poste si difficile.

Lorsqu'il rentra à Rome, Léon XIII le nomma préfet de la Congrégation des Études.

Le siège suburbicain de Frascati étant devenu vacant, il opta pour ce siège, le 22 juin 1903 et occupa, dans le Collège des Cardinaux-évêques, le cinquième rang.

Le défunt cardinal fit partie de plusieurs Congrégations et commissions pontificales, entre autres, des commissions des études bibliques et de la codification du droit canonique.

Au Conclave d'octobre Pie X est sorti Pape, le cardinal Satolli joua un rôle important. Pour le récompenser des services rendus à l'Église, Léon XIII l'appela, au Consistoire du 29 novembre 1895, dans le sénat de l'Église.

Sur la demande de Léon XIII, le nouveau cardinal resta encore quelque temps à son poste si difficile.

Lorsqu'il rentra à Rome, Léon XIII le nomma préfet de la Congrégation des Études.

LA SÉRIE ROUGE

Trois nouveaux drames à Paris

Aux Grandes Carrières, une concierge est tuée dans sa loge

Un attentat au chloroforme. -- Endormie et étranglée. -- Le vol est le mobile du crime

Paris, 10 janvier. -- Les locataires de la maison portant le numéro 10 de la rue d'Orchamps étaient réveillés la nuit dernière par les coups qui frappait à la porte un locataire qui ne pouvait se faire ouvrir.

Un locataire du troisième étage se leva pour savoir pourquoi la concierge, une bonne vieille de soixante-deux ans, n'ouvrait pas, et se recontra dans l'escalier avec l'agent Valois, habitant également l'immeuble.

Tous deux pénétrèrent dans la loge et apprirent en vain la concierge. Ils entrèrent alors dans l'arrière-loge et trouvèrent la concierge étendue sans vie au pied de son lit. L'infortunée avait été étranglée. Elle avait la figure recouverte d'un coupon d'ouate et près du corps était un flacon de chloroforme presque vide.

Le secrétaire de la victime était grand ouvert. Une partie des loyers qu'elle avait touchés, s'élevant à 2.301 fr., avait disparu, ainsi que le montant des étrennes qu'elle avait reçues.

A 11 h. 45, des locataires avaient vu la concierge causer avec un individu qu'on suppose être l'assassin. Le crime a donc été consommé entre minuit et deux heures.

Dans ce laps de temps, l'assassin a ouvert à quelques locataires qui sont entrés chez eux en disant leur nom, sans se douter de ce qui se passait dans la loge.

La défunte s'appelait Marie-Pélagie Toujas et était née à Bordeaux.

A quatre heures, M. Hamard, chef de la Sûreté, prévenu par M. Dupuis, commissaire de police, a procédé aux premières constatations. M. de Compiègne, juge d'instruction, venait de se rendre au domicile de M. Balthazard et de M. Bertillon, qui a photographié les lieux.

Mme Toujas vivait seule en compagnie d'une petite chienne que l'on a trouvée tapie dans un coin.

"Un drame mystérieux aux Batignolles

Un jeune homme tire deux coups de revolver sur une femme et tente de se suicider

Un drame sanglant dont les raisons ne sont pas encore expliquées, s'est produit ce matin, à dix heures, au carrefour de la rue Saussure et de la rue Leboutoux.

Un témoin du drame, commerçant, rue Saussure, en a fait le récit suivant : « J'étais sur le seuil de ma boutique à bavarder avec un de mes clients, quand notre attention fut attirée par un jeune homme et une femme qui venaient du boulevard des Batignolles et semblaient très surexcités. Leur conversation était des plus animées et il me parut que les paroles échangées n'étaient pas très tendres. »

Arrivés au coin de la rue Leboutoux, les deux promeneurs s'arrêtèrent et, au milieu de la chaussée, le jeune homme voulut entendre le cardinal qui résista. Je l'entendis prononcer ces mots : « Laissez-moi. Je suis arrivée à mon hôtel. »

C'est alors que le jeune homme, rendu furieux par la résistance de sa compagne, sortit un revolver de sa poche et tira deux coups à bout portant sur la malheureuse femme qui chancela et s'évanouit.

Puis le meurtrier, retournant l'arme contre lui-même, se tira une balle dans la tête. On s'empressa aussitôt autour des deux blessés qui baignaient dans une mare de sang, tandis que j'allais prévenir deux agents de service au coin de la rue de Rome.

On conduisit d'abord les blessés dans la pharmacie des Batignolles et de la Plaine-Monceau, rue Legendre. Mais leur état nécessita leur transport immédiat à l'hôpital Beaujon.

Le commissaire de police du quartier des Batignolles a ouvert une enquête sur ce drame mystérieux. Le magistrat s'occupa d'abord d'établir l'identité des blessés. La jeune femme, qui est âgée de vingt-deux ans, se nomme Germaine Hubert. Elle est née à Romilly, dans l'Eure-et-Loire, et exerce la profession de comptable. Samedi dernier, elle n'habitait pas à l'hôtel Legendre, 37, rue Legendre, mais elle ne l'occupait pas.

On ignore encore l'identité du meurtrier, qui est d'ailleurs assez grièvement blessé. Aucun papier permettant de l'établir n'a pu être trouvé sur lui.

Germaine Hubert a reçu une balle dans la tempe droite; une autre effleura le bas du menton; son état est grave.

Le commissaire de police du quartier des Batignolles s'est rendu dans la matinée à l'hôpital Beaujon pour interroger les deux blessés.

On ne connaît pas encore les raisons de ce drame. On suppose que c'est à la suite d'une scène de jalousie que le jeune homme a tiré sur Germaine Hubert.

Une pentière assassinée à Neuilly

La victime aurait été volée et violée

Ce drame a causé une vive émotion dans le quartier des Batignolles.

Un nouveau crime vient d'être découvert dans la banlieue de Paris.

La Tuorie de la rue Aubry-le-Boucher

L'état des blessés Les obsèques de l'agent Daray Une nouvelle arrestation

Les agents blessés au cours de la scène sanglante de la rue Aubry-le-Boucher, et qui avaient été transportés à l'Hôtel-Dieu, vont mieux.

Le gardien de la paix Lucius-Jules Fournes, le plus gravement atteint, après le malheureux Daray, est dans un état satisfaisant. Sa vie n'est plus en danger.

Les gardiens de la paix Pierre Boulou, blessé à la main d'un coup de couteau, et Edmond Vandon, qui s'est déchaîné sur les mains, en essayant de se rendre maître de Liabeuf, pourront reprendre leur service d'ici peu.

Les obsèques de Daray Le corps de la malheureuse victime du devoir était encore ce matin à la Morgue.

Ses obsèques auront lieu probablement mercredi prochain, à dix heures, aux frais de la Ville, avec le cérémonial ordinaire.

L'enquête Le meurtrier, dont l'identité ne s'est pas améliorée, bien au contraire, n'a pu être transporté à l'infirmerie de Fresnes.

A l'Hôtel-Dieu, les nouvelles que l'on en donne sont moins satisfaisantes.

Une nouvelle arrestation Un individu du nom d'Eugène Gombellon, sans domicile connu, avait une attitude scandaleuse, rue Aubry-le-Boucher. Au milieu de badauds, il pérorait et faisait l'apologie du crime de Liabeuf.

Ces sales fics, avait-il en velle encore un de moins ? Si j'avais été là, je lui aurais donné un coup de main à Liabeuf ; il me méritait des félicitations !

Gombellon n'est pas le temps de continuer son discours.

Il fut arrêté et conduit au commissariat de M. Picot, qui l'a interrogé ce matin et l'a fait conduire au Dépôt.

L'entrevue de Tende

M. Millerand se rencontre avec M. Rubini, ministre des travaux publics italien

Tende, 10 janvier. -- M. Millerand, parti de Nice ce matin à 7 heures 35, avec le préfet des Alpes-Maritimes, le secrétaire général et plusieurs ingénieurs, a rencontré à la frontière son collègue italien, M. Rubini, qui était parti de Vintimille.

Les deux ministres ont visité les travaux de la ligne Nice-Coni, depuis la frontière jusqu'à Tende et Viorville.

Dans le banquet offert à Tende, en l'honneur de M. Millerand, des toasts de bienvenue ont été échangés entre les ministres italiens et français.

La rencontre de MM. Rubini et Millerand a été très cordiale.

M. Rubini a dit à M. Millerand que M. Sonnino lui avait télégraphié qu'au moment où le ministre des travaux publics français était en l'hôte du gouvernement italien, il était heureux de lui envoyer son cordial salut.

Les présentations du personnel technique et administratif ont eu lieu ensuite. Puis les ministres sont montés en automobile pour aller à San Dalmazzo.

A leur arrivée dans cette ville, les deux ministres ont reçu les hommages des autorités. Ils sont repartis pour Viorville, d'où partira le ligne Coni-Nice, avec le tronçon Vintimille-Viorville.

MM. Rubini et Millerand, auxquels les chefs du personnel technique ont fourni toutes les explications sur la nouvelle ligne, se sont intéressés vivement au développement des travaux.

Le cortège comprenait 40 automobiles. Des drapeaux français et italiens ornent les maisons et les monuments.

Les gendarmes et douaniers français et les carabinieri italiens, ont rendu les honneurs.

LES CROIX DU 1^{er} JANVIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Paris, 10 janvier. -- Ont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Commandeur. -- M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille.

Officier. -- M. Rivet, professeur de sylviculture à l'Institut national agronomique.

VERS LES ÉLECTIONS

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

A LA CHAMBRE : La prochaine session. -- Les interpellations. -- La séance d'aujourd'hui. -- L'élection du bureau. -- La date des élections législatives.

AU SÉNAT : Les retraites ouvrières. -- Le bureau. Les apaches dans l'armée. -- Une interpellation de M. Le Provost de Launay.

A LA CHAMBRE

LA PROCHAINE SESSION

Paris, 10 janvier. -- Le Parlement ouvre ses portes demain, deuxième mardi de janvier, conformément à la loi constitutionnelle. Les députés ne paraissent pas très pressés de rentrer aujourd'hui. Ils ne peuvent se décider à quitter leurs circonscriptions ou leurs adversaires pour travailler pendant trois mois à les déposséder.

La session qui s'ouvre va être fort courte; elle ne dépassera pas le 27 mars, c'est-à-dire Pâques. Pendant ce temps mesuré, la Chambre se promet de faire tout ce qu'elle n'a pu faire pendant trois ans et demi de cette législature. Mais dans des conversations confidentielles, les députés avouent qu'ils ne pourront rien faire. C'est tout juste si on pourra arriver à voter le budget. En tout cas, on ne croit pas que cette discussion puisse prendre fin à la Chambre avant le 10 mars.

LES INTERPELLATIONS Une vingtaine d'interpellations incorporées au budget sont encore à discuter. On sait que le budget de l'Instruction publique est à ce sujet très chargé. Il ne faudra, en effet, pas moins de quatre séances pour liquider toutes les interpellations relatives aux affaires religieuses.

1^o De M. René Bernard, sur la présence au sein de l'Université, d'un représentant étranger du Vatican ;

2^o De M. Dessoye, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la propagande entreprise contre la fréquentation des écoles publiques et pour assurer l'exercice des droits de l'État dans les écoles privées ;

3^o De M. Gérard Varet, sur la situation faite présentement à l'enseignement laïque, à ses maîtres et à ses livres ;

4^o De M. Groussau, sur la pratique de la neutralité et l'enseignement de la morale dans les écoles publiques ;

5^o De M. de Ramel, sur le respect dû au clergé dans l'exercice du culte; poursuites contre les prêtres ayant abordé au catéchisme des questions historiques ;

6^o De M. Pierre Dupuy, sur la neutralité scolaire.

Le débat s'annonce comme devant être très mouvementé. On compte que cette discussion viendra entre le 15 et le 20 janvier, le budget du Travail devant venir avant le budget de l'Instruction publique.

L'ÉLECTION DU BUREAU La Chambre procédera à l'élection de son bureau. M. Brisson, qui n'a encore aucun concurrent, sera réélu président ; il en sera de même des vice-présidents : MM. Berteaux, Dubief, Etienne et Clémentel. Il est presque certain aussi qu'il n'y aura aucun changement parmi les secrétaires, la session étant trop courte pour provoquer des compétitions.

LA SÉANCE La séance sera présidée par le doyen de la Chambre, M. Paul Varet, député libéral des Ardennes, né le 4 décembre 1830, et qui a par conséquent 80 ans. M. Passy prononcera le discours d'ouverture. Dès que le bureau sera constitué au complet, M. Passy cèdera sa place à M. Brisson et la Chambre reprendra la suite de son ordre du jour.

M. Briand se félicite, dit-on, du peu de temps qu'aura la Chambre pour expédier seulement les affaires les plus urgentes. Ainsi, pense-t-il, ses adversaires n'auront pas le loisir de lui tendre des pièges et la discussion du budget portera tranquillement le ministère jusqu'aux élections.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES Avant de partir, la Chambre aura tout juste le temps de revoir la loi douanière, retour du Sénat et d'expédier en cinq ou six séances les retraites ouvrières.

Les députés de la majorité veulent à tout prix mettre les retraites dans leurs bagages avant de se présenter devant leurs électeurs ; jusqu'à présent, ils n'ont à leur actif pour quatre années de travail, que l'augmentation de leur indemnité, le rachat de l'Ouest (10 millions de déficit), et les dernières lois de répartition.

Ajoutons que la Chambre devra également, avant de se séparer, voter, pour le cas où le scrutin d'arrondissement serait maintenu, la loi modifiant le nombre des députés et la composition territoriale des circonscriptions ou les augmentations ou diminutions de population déterminant une variation correspondante dans la représentation législative.

La session qui s'ouvre mardi, sera donc la dernière, que la Chambre aura à tenir avant l'expiration de son mandat, fixe, comme on le sait, au 31 mai. Elle ne pourra même siéger jusqu'au terme de cette session et devra laisser à la nouvelle assemblée issue des élections, le soin d'en tenir le complément jusqu'à la clôture légale.

LA DATE DES ÉLECTIONS Les élections, aux termes de la loi doivent avoir lieu dans les 60 jours qui précèdent l'expiration de la législature. C'est donc entre le 1^{er} avril et le 31 mai, que doivent être comprises toutes les opérations électorales pour la constitution de la nouvelle Chambre. En s'en référant aux deux seuls précédents, on constate qu'en 1902, les élections eurent lieu le 27 avril et les ballottages le 11 mai ; en 1906, les élections furent fixées au 6 mai et les ballottages au 20 mai. C'est ce dernier cas qui semble avoir le plus de chances de se reproduire cette année.

CURIEUX CAS DE PROCÉDURE

Les héritiers des gérants de journaux sont-ils responsables ?

Toulon, 10 janvier. -- Un curieux cas de procédure vient de se produire aujourd'hui devant le tribunal civil.

M. Charles Laure, ancien adjoint au maire, s'était reconnu dans un personnage qui avait causé lors de l'affaire Ulmo par le Journal et le Petit Ver.

Un procès avait été intenté en 1907. Or, les gérants de chacun des deux journaux sont morts en 1909, et comme le demandeur mettait en cause leurs successeurs, il a été débouté.

Le tribunal n'a pas admis que ceux-ci soient considérés comme responsables des actes de leurs prédécesseurs.